



VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT
DU MAIRE

Service émetteur : Pôle Culture- Festivités – Loisirs -Vie Asso & Economique

Objet : Signature d'une convention annuelle de partenariat conclue entre le Pôle Culture de Bruay-sur-l'Escaut et les structures associatives, scolaires, et centres sociaux-éducatifs ou médicaux-sociaux.

Le Maire de la Ville de Bruay-sur-L'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 modifiée par celle du 06 juillet 2021 donnant délégation à Madame le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la volonté de développer des partenariats culturels pour promouvoir l'accès aux services municipaux de la Médiathèque, de l'Atelier.48 et de l'Espace Musical,

Considérant la nécessité d'encadrer ces collaborations par une convention annuelle, définissant les modalités d'accueil des groupes et d'utilisation des ressources municipales,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention annuelle entre la commune de Bruay-sur-L'Escaut et les structures partenaires.

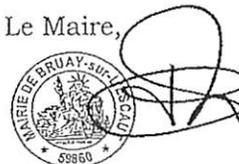
ARTICLE 2 : La convention porte sur l'année scolaire et inclut les modalités détaillées dans le document annexé (modalités d'accueil, cotisation, prêt de matériel, etc.).

ARTICLE 3 : La cotisation annuelle de cinquante euros (50€) sera réglée conformément aux modalités prévues dans la convention.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues sont inscrits au budget communal.

Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le 15/11/2024

Le Maire,



Sylvia DUHAMEL

Le Maire de Bruay-sur-l'Escaut certifie que le présente acte a été :

- Reçu en Préfecture le : 19/11/2024
- Affiché le : 19/11/2024

N° Acte : 2024/53	Date de l'acte : 15/11/2024	Commune de Bruay-sur-l'Escaut	N° du domaine : 8.9
-------------------	-----------------------------	-------------------------------	---------------------